



**DÉCISION DU MAIRE**

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE  
« LES VIGNES » ET LA TERRAIN DE PETANQUE À L'ASSOCIATION  
« CARA »**

**N° 2024/01**

**Le Maire de Fontenay le Vicomte,**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, portant délégations de pouvoirs au Maire et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses n'excédant pas 12 ans ;

**CONSIDÉRANT** la demande de mise à disposition de la salle polyvalente LES VIGNES et du terrain de pétanque par l'association CARA afin que les membres de l'association puissent se réunir, organiser des après-midis de jeu de sociétés et pratiquer la pétanque.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de passer une convention avec cette association ;

**DÉCIDE**

**Article 1** : De signer la convention de mise à disposition de la salle polyvalente LES VIGNES, ainsi que le terrain de pétanque avec l'association CARA, représentée par sa Présidente Mme Doucet Denise, dont le siège social est situé 65 bld Charles De Gaulle – 91540 Mennecey, afin que les membres de l'association puissent se réunir, organiser des après-midis de jeu de sociétés et pratiquer la pétanque.

**Article 2** : De mettre à la disposition de l'association CARA la salle polyvalente LES VIGNES tous les jeudis de 13h00 à 18h00. Et les jeudis 30 mai, 25 septembre et 28 novembre de 10h00 à 12h00 en plus des créneaux habituels, ainsi que le terrain de pétanque tous les jeudis de 13h00 à 18h00. La mise à disposition débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Fontenay-Le-Vicomte,

Le 8 janvier 2024



Le Maire

Alérie MICK RIVES